

AFPA ENTREPRISES

Bretagne

DR ENTREPRISES BRETAGNE

6 avenue du Haut Sancé

CS 26927

35069 RENNES

SIRET : 82409268800251 APE : 8559A

N° de déclaration d'activité : 11930762893 / Ile-de-France

N° TVA intracommunautaire : FR 82824092688

Membre d'un assujetti unique

AGENCE NATIONALE
FORMATION PROF ADULTES

3 rue Franklin

93100 MONTREUIL

82409268800012 APE 7010Z

N° de déclaration d'activité

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
INDUSTRIE & BATIMENT

PREMIER ETAGE IMMEUBLE LE SPOT 207 B R

56600 LANESTER

SIRET client : 98132333001273

Numéro du client : 1026940

Adresse siège social du client :

18 IMPASSE DE L ASPHALTE

69007 LYON

Convention n° : 1109450:0 / 98005260861 / D00125432

Dossier suivi par : *Mademoiselle COUTURIER* ☎ : 06 18 55 62 35 ✉ : Christine.Couturier@afpa.fr

Période facturée : 21-07-2026 au 22-07-2026

Désignation du produit ou des prestations	Quantité	P.U HT €	P.U remisé HT €	Quote-Part financeur	Montant HT €	TVA
- Passeport sécurité intérim (PASI) NGUYEN Erwan	1 FORFAIT	320,00		100,00 %	320,00	
- Restauration	2 REPAS	10,50		100,00 %	21,00	
Total HT					341,00 €	
Total TVA					0,00 €	
Total TTC					341,00 €	

En application de l'article 261-4-4°a du Code Général des Impôts, les prestations de formation professionnelle continue sont exonérées de TVA.

POUR SOLDE - FIN DE FORMATION

Mode de règlement : **Virement** Règlement le : **26/08/2026**

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Pour tout paiement effectué dans le cadre d'une transaction soumise au Code de commerce au-delà de la date de règlement, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Elles sont dues sans rappel ni facturation, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par l'article D. 441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par l'AFPA.

Règlement à adresser à :

AFPA ENTREPRISES
Plateforme Interrégionale CSP - 98005

Comptabilité Clients

23 rue de la Rivaudière

CS 20417

44819 SAINT HERBLAIN CEDEX

✉ : csp.crt05@afpa.fr

☎ : 02 51 80 56 29

Références bancaires

Domiciliation : BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS (02837)

RIB : 30004 02837 00010976322 94

BIC : BNPAFRPPXXX

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 7632 294

Numéro de facture à rappeler obligatoirement avec votre règlement : **980521084**

Les conditions générales de vente qui vous ont été communiquées en même temps que les conditions particulières du contrat sont disponibles sur www.afpa.fr